



Réunion à thème des Offices du 21 juin 2012
Compte-rendu
L'ingénierie

Participaient à la réunion :

Invité : Matthieu Englès : adhérent de CICF Construction

Yves Genthon : président de l'OGBTP, Paul-François Luciani : vice-président OGBTP, Karine Millet : secrétaire de l'OGBTP, Alain Piquet : président de l'Office du Calvados, Jean-François Quelderie : past-président de l'Office du Vaucluse, Gilbert Ramus : administrateur de l'OGBTP, Régis Rousseau : président de la FFB 49, Lionel Vié : président de l'Office du Maine et Loir, Jean-Pierre Anquetil : animateur comité technique OGBTP, Sylvie Peignaux : secrétariat OGBTP

Le CICF

Le CICF représente les divers métiers de l'ingénierie du bâtiment.

Il est constitué de 14 syndicats de spécialités dont celui de la construction, présidé par monsieur Charbonnel et représenté par monsieur Englès. Ce syndicat de la construction a trois branches : structure, fluides et thermique.

Monsieur Englès, responsable technique du bureau d'études Sunsquare, se situe dans la branche « thermique ».

Les bureaux d'études

Ils peuvent être :

Des spécialistes : chaque BET agit et produit des documents dans son seul domaine de compétence. L'architecte coordonne leurs interventions et reste en charge de la synthèse.

Des généralistes : le BET propose un service global répondant à l'attente du client. Il désigne un interlocuteur unique : le responsable du projet qui contracte la totalité de la prestation.

En théorie, ce responsable pilote et coordonne les divers techniciens de spécialité (internes et externes), produit la synthèse de leurs études et la présente à l'architecte.

En réalité, cet interlocuteur unique est rarement en mesure de répondre à toutes les questions, ce qui ramène l'architecte au cas précédent.

Par ailleurs, la synthèse produite par le BET TCE, qui se fait sans l'architecte et sans l'entrepreneur peut manquer de transparence.

Pour le BET, les services rendus s'adressent au **client utilisateur**. Le BET doit donc composer avec le **commanditaire** (qui est censé commander !!) :

- S'il est maître d'ouvrage, l'enjeu est simple, mais le BET doit travailler en bonne intelligence avec l'architecte.
- S'il est architecte, le BET essaie de concilier les objectifs lorsqu'ils sont divergents.
- S'il est entrepreneur, le BET peut avoir tendance à privilégier le DCE par rapport aux demandes de l'entrepreneur.

- Si l'architecte est mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, dont la constitution est plus ou moins influencée par le maître d'ouvrage, la qualité de la coopération dépend de la date de désignation et de la bonne volonté réciproque.

On peut dire que la tendance générale du BET est de fournir directement des services au maître d'ouvrage (considéré comme le client réel), en bonne intelligence avec le commanditaire lorsque les conditions sont réunies. (Ce qui peut conduire à des tensions)

Pour monsieur Englès, le partenariat architecte (ou entrepreneur) – BET est le même quels que soient la forme et le cosignataire du contrat, car l'objectif du BET est de produire des solutions techniques, de les mettre en œuvre, et de garantir que ça marche bien.

Cette approche semble peu réaliste en cas de litige. **La manière de travailler peut-elle être non influencée par la nature de relation contractuelle ?**

On constate très souvent que le **BET d'exécution** est **différent du BET amont**. Cette pratique :

- **Impose les études faites deux fois** (non qualité par définition).
- rend délicate la mise en œuvre de la RT 2012 qui impose des résultats finaux mesurables.

En fluide, la pratique du BET unique pour étude et exécution semble se développer.

En clos couvert, l'entreprise refait toujours l'étude pour produire des plans adaptés à ses moyens et à ses compétences internes.

Les points à améliorer

L'organisation du travail entre architecte et BET est un thème de réflexion et de formation pour le CICF. Aujourd'hui, rien n'est vraiment précisé sur ce sujet (forme de la relation, étapes essentielles, points de non-retour, supports de communication, etc.), et il y a beaucoup de progrès à faire dans le domaine des méthodes de travail.

L'adaptation à la démarche itérative de conception de l'architecte n'est pas une question préoccupante pour le CICF.

Dans tous les cas, la désignation tardive du BET conduit à des difficultés. Celui-ci se place alors en simple prestataire de service pour répondre à des demandes limitées.

Dans les contrats, on précise le travail de chacun, mais **la responsabilité** de chaque intervenant est rarement évoquée. Dans le principe, le BET se sent responsable par rapport au seul maître d'ouvrage (responsabilité non formalisée sauf si le BET traite directement avec le client). Le seul but est de produire un ouvrage qui fonctionne bien et qui soit de qualité.

Les architectes satisfaits de leurs relations avec les BET sont ceux qui travaillent de façon récurrente avec des BET de proximité. Les architectes qui travaillent France entière rencontrent des BET non connus d'eux et rencontrent de **nombreuses difficultés** : manque de capacité de leurs interlocuteurs, manque d'inventivité, recours au copié collé, découverte tardive d'obligations, manque de précision à temps, etc.

Comme les architectes et les entrepreneurs, les BET se plaignent des **prix pratiqués** qui interdisent la production de services de qualité. (On remarque que chaque acteur se plaint des niveaux de prix insuffisants, alors que le coût des bâtiments est toujours considéré comme trop élevé par rapport à la capacité de financement des clients !!!!). On finit par justifier toutes les mauvaises prestations par leur prix insuffisant !!!

Les BET peuvent demander une qualification OPQBI. Cette **qualification** tient compte des compétences qui existent dans le BET, mais n'analyse pas la façon de les utiliser utilement et efficacement. C'est une marque de qualité **intrinsèque** jugée insuffisante pour les enjeux actuels.

Avec les industriels : ce n'est pas le **matériel** qui fait la performance, c'est sa mise en œuvre. Or l'industriel essaie de vendre son matériel sans en donner les clefs d'utilisation (problème général du secret industriel).

Remarques et interrogations

Le BET est un prestataire de services qui a tendance à agir en direct vers le client, quelle que soit son cadre contractuel, et sans que sa responsabilité soit clairement identifiée (donc engagée). Tout repose sur la qualité des personnes en présence (et surtout la capacité de communiquer utilement).

Il paraît difficile de vouloir entretenir ce flou qui dispense de rendre des comptes, ne garantissant pas le résultat final, et risque de conduire à des rejets de responsabilité.

Pour les BET, tout ce qui est imposé bloque le système. Comment créer le cadre qui oriente sans coincer ? Il faut partir de ce qui est attendu par l'architecte.

Rien ne précise la relation entre architecte et BET. Il semble que c'est à l'architecte de s'adapter aux solutions proposées par les BET, qui recommandent aux architectes d'imposer les BET avec lesquels ils savent qu'ils travailleront efficacement.

Comment faire pour mieux travailler ensemble ?

Tout le monde sait faire son travail. Comment le faire ensemble de façon utile ?

Les formations mises en place par le CICF insistent sur la gestion de projet et l'organisation du travail à mettre en place. La façon de calculer est secondaire.

Architectes et entrepreneurs parlent du manque de compétences (souvent promises par les BET) alors que les BET parlent de la mauvaise façon de travailler avec eux.

Les BET de conception reconnaissent qu'ils doivent faire de l'exécution pour se tenir au courant.

La manière de « travailler avec » semble plus importante que le contenu du contrat Et pourtant ??

N'y a-t-il pas derrière ces constats un vrai problème de compétence et de formalisation du cadre de travail et des responsabilités de chacun ?

La RT 2012 change les méthodes de travail entre architectes et BET car il faut tenir les obligations de résultat.

La nature et l'importance des missions confiées aux BET doivent dépendre de la nature, de la complexité et de l'importance des opérations.

Il faut donc se poser la question : De quelles spécialistes a-t-on réellement besoin pour conduire l'opération à son terme et répondre aux attentes du client ?

L'objectif est d'introduire dès le premier trait de crayon les objectifs thermiques de l'opération (c'est la même chose pour les optimisations de structure). Cela se passe toujours mal quand le BET intervient trop tard.

Conclusion

Comme pour les économistes, la réunion n'a pas permis de trouver des réponses aux diverses questions posées par les architectes et entrepreneurs présents, ni de voir comment mettre en place une dynamique de progrès au profit des maîtres d'ouvrage.

Il s'avère cependant que de nombreux progrès sont à faire pour améliorer la qualité du service global rendu au maître d'ouvrage, pour formaliser le partenariat nécessaire avec architectes et entrepreneurs, pour organiser la garantie de résultat mesurable, pour définir la responsabilité de chacun, etc.